

# **Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel lundi 17 juin 2013**

Délégués présents : Mesdames et Messieurs : MASSY J., MARTIN P., LEROUX F., BRAUD D., RONDIER D., TABUTIN M., LECLERC C., JOULAUD C., FANTINET R., BOURICAT G., ABRANOWITCH S., BOURDUT C., PENAUD J.P., RENAUDET L., PORTIER P., LHOPITEAU A., MAUGENEST G., DESAGES H., MERVAUX M.P., PIGEON A., DUBREUIL J.C., PHILIPPON A., PIVARD E., MOREL M.T., SAINT JOANIS T., BOUCHAUVEAU M., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : MARTIN G., (pouvoir J. MASSY), DUBREUIL A., COFFIN D., COLIN T., DUMONTET B.,

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Anim'canton : demandes de subvention du Comité des Fêtes de St Eloy d'Allier et de l'USTH Foot Débutant
- ✓ Répartition du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales
- ✓ Révision des tarifs de l'écogîte
- ✓ Rue des Arts : répartition des coûts entre la Communauté de Communes et la société DOM'AULIN
- ✓ Emprunt pour la Rue des Arts
- ✓ Point sur l'atelier de Chazemais
- ✓ Point sur les rythmes scolaires
- ✓ Bilan de la Semaine de l'Emploi et de la Rencontre des Arts
- ✓ Point sur le dossier Contrats Avenir et Contrats Aidés
- ✓ Dossier accueil de nouvelles populations
- ✓ Questions diverses

## **Anim'canton**

Le Président explique que deux nouvelles associations du territoire ont sollicité une subvention au titre du programme Anim'canton. Il s'agit du Comité des Fêtes de Saint Eloy pour la fête patronale du 11 août (budget 750 €) et l'USTH foot débutant Huriel pour sa manifestation annuelle (budget 600 €).

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer à chaque association la somme de 300 € ainsi qu'une subvention de 150 € au Comité des Fêtes de la Chapdaude. Le Président indique par ailleurs s'agissant de la commune de Saint Eloy d'Allier que le gîte de Monsieur et Madame DELABY, dénommé « La Réserve » a été classé 1<sup>er</sup> gîte de l'Allier pour l'année 2013.

## **Répartition du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales**

La contribution reversée pour le territoire est de 93 528 €. Ce fonds peut être réparti de 3 façons différentes :

- ✓ de droit commun : 29 972 € pour la Communauté de Communes du Pays d'Huriel calculé en fonction du CIF de l'EPCI. Le reste de l'enveloppe est réparti entre les communes (63 556 €) en fonction de leur potentiel financier par habitant et de leur population DGF

- ✓ répartition dérogatoire n°1 (prise à la majorité des 2/3). La part de l'EPCI est toujours calculée en fonction de son CIF mais celle des communes l'est en fonction de critères différents (l'écart de revenus par habitant, du potentiel fiscal ou financier ou d'autres critères choisis par le conseil)
- ✓ dérogatoire n°3 (prise à l'unanimité du Conseil Communautaire) : répartition libre

Le Président indique que les dépenses de la Communauté de Communes sont appelées à augmenter rapidement du fait des nouvelles embauches de personnel, de sa participation à l'instauration de la réforme des rythmes scolaires mais aussi à la mise en place du très haut débit. En conséquence, il propose de conserver la totalité de cette manne, comme l'ont fait de nombreux Conseils Communautaires.

Monsieur BRAUD s'oppose à cette idée en évoquant les difficultés des communes à faire face à leurs besoins. Il lui semble important qu'elles bénéficient de nouvelles recettes.

Le Conseil Communautaire décide en finalité de dédier ce prélèvement pour 50 % à la Communauté de Communes et pour 50 % aux communes. Le calcul de la répartition du fonds entre les communes sera fait selon les mêmes bases que pour l'année 2012. Dans l'esprit du Conseil il s'agit d'un premier pas vers une mise à disposition totale des fonds à l'intention de la Communauté de Communes.

### **Rue des Arts : répartition des coûts**

Le Président fournit à chaque commune un récapitulatif du marché de la Rue des Arts avec une répartition des coûts entre la Communauté de Communes et la société DOM'AULIN.

L'enveloppe restant à la charge de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel correspond à celle du prévisionnel qui était de 494 935 €. Elle est même située un peu en dessous. Par ailleurs, des propositions bancaires ont été demandées pour réaliser l'emprunt de 99 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide de retenir l'offre du Crédit Agricole d'une durée de 15 ans au taux de 3,35 % avec une échéance trimestrielle de 2 105,89 €.

Le Conseil Communautaire s'est ensuite penché sur le montant des loyers à proposer. La division de l'échéance trimestrielle conduit à un coût de 186 € par atelier. Le Conseil Communautaire décide d'amortir le coût sur 3 ateliers au lieu de 4 pour tenir compte des éventuelles vacances de locaux et fixe le montant des loyers à 250 € HT par mois quel que soit l'atelier.

### **Tarif des gîtes**

Le Président explique que les tarifs de l'écogîte sont largement en dessous du marché et qu'il convient de prévoir une hausse au titre de l'année 2014 afin de tenir compte des services fournis (draps, serviettes, lits faits à l'arrivée, etc). Il propose une augmentation de 15 et 20 % selon la saison.

L'avis des conseillers s'avère partagé. Une partie d'entre eux considère que les prix attractifs proposés jusqu'à présent favorisent les locations et qu'une augmentation trop rapide nuirait à la commercialisation.

Au final le Conseil décide d'appliquer une augmentation de 10 % majorée pour les locations de 1, 2 ou 3 nuits qui demandent un travail d'entretien identique à de plus longues durées.

## **Point sur l'atelier de Chazemais : démarrage des travaux (Monsieur MASSY)**

Les travaux ont démarré correctement et suivent le « timing » prévu.

## **Point sur les rythmes scolaires**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a fait connaître la position du DASEN sur les demandes de dérogations.

S'agissant de 2 journées à 6 heures, il a été précisé que « Le Directeur Académique des services de l'Education Nationale peut donner son accord à une dérogation aux dispositions du deuxième alinéa de l'article D. 521-10 lorsqu'elle est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et que l'organisation proposée présente des garanties pédagogiques suffisantes ».

Par contre, s'agissant de la pause méridienne, aucune dérogation ne semble possible et il a été indiqué que « La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à une heure trente ».

Ce refus contrarie totalement l'ébauche de programmation envisagée. Le Président indique donc qu'il saisira le Ministre de cette question et qu'il va faire chiffrer par le Conseil Général le coût financier de cette modification d'horaire pour le service de transport.

Monsieur BRAUD considère pour sa part que le maintien de journées de 6 heures va à l'encontre de l'esprit de la réforme qui est d'alléger la journée des enfants. Il souhaite par ailleurs qu'une information soit rapidement faite auprès des conseils d'école.

Il lui est répondu d'une part que la situation s'apprécie différemment pour les écoles des regroupements pédagogiques qui ont obligatoirement le problème de ramassage scolaire, d'autre part qu'il est difficile aujourd'hui de rencontrer les instituteurs et les parents faute d'éléments probants à leur apporter.

## **Bilan de la Semaine de l'Emploi et de la Rencontre des Arts**

La Semaine pour l'Emploi s'est bien déroulée avec des moments forts comme les ateliers de « coaching » ou le salon pour l'emploi. Plus de 600 demandeurs d'emploi ont fréquenté celui-ci et ont pu dans le même espace rencontrer les services de Pôle Emploi et tous les organismes de formation du secteur.

S'agissant de la Rencontre des Arts, on a dénombré plus de 3 000 visiteurs. Les artisans dans la globalité sont satisfaits de leur journée. Des améliorations devront être faites concernant les animations et la création de liens entre les différents pôles du bourg. Une réunion de bilan aura lieu prochainement.

## **Point sur les Contrats Avenir et Contrats Aidés**

Deux personnes ont été recrutées en contrats aidés à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Il s'agit :

- ✓ de Monsieur Michel KWAK pour les travaux d'entretien des bâtiments. Il aura notamment à travailler sur les finitions de l'écogîte (construction d'une annexe pour les rangements), l'extension du Relais Services Publics, certains travaux dans l'atelier de Chazemais.
- ✓ de Monsieur David MARTEAU pour l'accueil et l'entretien des gîtes (en remplacement de Madame Alexandra CHARLES qui va au Point Info Tourisme).

Contrat avenir : la candidature de Monsieur Damien FERNANDES de Saint Martinien a été retenue pour venir en soutien au Service Environnement.

### **Dossier Accueil de nouvelles populations**

Il s'agit de répondre à l'appel à projet du Conseil Général sur le thème de l'accueil de nouvelles populations.

Le dossier sera fait conjointement avec la Communauté de Communes du Val de Cher.

### **Questions diverses**

#### ✓ Demande de location du gîte de Saint Palais vide en location mensuelle

Monsieur Samuel DANDIN, gérant du café restaurant de Saint Palais, sollicite la location du gîte pour une durée de 2 ans à l'attention de membres de sa famille.

Le Conseil valide le principe d'une location des locaux meublés pour des périodes de 3 mois renouvelables à concurrence de 2 ans.

#### ✓ Délibération pour mettre en ordre les attributions

Lors de la rédaction du budget de la Communauté de Communes, les chiffres de certaines attributions (exemple la DGF) étaient méconnus.

Le Conseil Communautaire valide la délibération actant les chiffres définitifs.

#### ✓ Acquisition d'un nouveau véhicule

Le Président explique que l'embauche de nouvelles personnes en Contrat Aidé ou Emploi Avenir au Service Environnement rend nécessaire l'acquisition d'un nouveau véhicule. Une proposition sera faite dans ce sens lors de la prochaine assemblée.

#### ✓ Carrière d'Archignat

Le projet de réouverture de la carrière d'Archignat entraîne la mise en place d'une réflexion concernant le contournement du bourg d'Huriel. Une étude a été confiée en ce sens à la Chambre d'Agriculture.

Monsieur BRAUD et un certain nombre d'usagers présents à l'Assemblée sollicitent des informations.

Une réunion sera organisée le lundi 24 juin à 18 H 00 à la Maison du Temps Libre pour apporter des précisions sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée le mardi 9 juillet à 18 H 00 à Huriel.